Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601121-20260921-2026090DELIB-DE

République Française
Département Morbihan
LIZIO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	13

Vote
A la majorité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le :
Et publication ou notification du :

L'an 2026, le 21 septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIZIO s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GUILLERME Gwen, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/09/2026.

Présents : Mme GUILLERME Gwen, Maire, Mme ROBERT Emmanuelle, M. BOURY Pascal, M. BURBAN Sébastien, Mme BOURION Béatrice, M. CHEMINEL Loïc, Mme DEROCHE Rachel, M. GUILLAUME Romain, M. VAILLANT Fabien.
Absents excusés ayant donné procuration :
Mme THIRIOT Corinne à Mme ROBERT Emmanuelle, Mme JUIN Emeline à M. BURBAN Sébastien, Mme VAILLANT Monique à Mme Gwen GUILLERME, M. CADIEU Jimmy à M. GUILLAUME Romain, M. COURANT Anthony à M. VAILLANT Fabien, Mme TISON Virginie à Mme DEROCHE Rachel.
A été nommée secrétaire : Mme BOURION Béatrice

2026-090 – INDEMNITÉ POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS PÉDESTRES

Monsieur Romain GUILLAUME quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Gilles BADOUEL et Monsieur Michel GUILLAUME assurent l'entretien des sentiers pédestres (sentier botanique pour le premier, et sentier des landes pour le second) tout au long de l'année et ceci, avec leur propre matériel.

Elle demande donc à l'assemblée de leur accorder une indemnité pour le temps passé et le matériel utilisé. En 2025, l'indemnité votée était de 500.00 euros par bénéficiaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à la majorité, l'indemnité, selon le résultat du vote suivant :

Contre :	0 voix
Abstention :	1 voix
Pour :	12 voix

De fixer le montant de l'indemnité à 500.00 euros par bénéficiaire pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme

En mairie, le 22/09/2026

Madame Gwen GUILLERME,
Maire de Lizio

MAIRIE DE LIZIO
56460 (Morbihan)